



(other partners to be identified)

Draft

AGRO-PASTORALISME ET AIRES PROTEGEES :

TENSIONS ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR DES

TERRITOIRES RURAUX

EN AFRIQUE CENTRALE ET AU SAHEL

CONFERENCE INTERNATIONALE

N'DJAMENA, 2-3 OCTOBRE 2024



APPEL A CONTRIBUTIONS

VERSION DU 20 FEVRIER 2024

Agropastoralisme et aires protégées : Etat des lieux des tensions

1. Contexte et justification de la conférence

Partout dans le monde, la prise de conscience environnementale qui s'est amplifiée depuis le Sommet sur la Terre de 1992, a conduit à un renforcement des dispositifs relatifs à la protection de la nature. La convention CITES qui limite le commerce international des espèces protégées, les COPs annuelles des Conventions des Nations-Unies sur le « changements climatiques », la « biodiversité » ou sur la « désertification », ou les réglementations régionales, nationales ou locales inhérentes à la gestion et à la mise sur pied d'aires protégées, ont permis d'énormes progrès en matière de protection de l'environnement.

Or, dans de nombreux écosystèmes protégés, l'élevage pastoral, qui jouait traditionnellement un rôle dans la gestion des ressources naturelles, tend à être remis en cause. Qu'il s'agisse des tensions relatives à la croissance des populations de loup en Europe ou en Amérique du Nord, ou des difficultés de cohabitation entre le bétail et la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux africains, surgissent des tensions entre les éleveurs et les gestionnaires des aires protégées.

Pourtant, la plupart des communautés agropastorales se revendiquent comme des acteurs à part entière de la gestion des écosystèmes pastoraux. Ces dernières soutiennent que les systèmes agropastoraux contribuent à l'approvisionnement des services écosystémiques de par leur gestion des parcours et des sols qu'ils assurent sur le long terme (production de fumure pour la fertilité du sol, recyclage des résidus de récoltes), contribution à la biodiversité de ces espaces, savoir-faire liés aux plantes locales, production et valorisation de produits forestiers non ligneux, etc.

En Afrique centrale et au Sahel, en particulier, les zones d'interface entre les activités agropastorales et les aires protégées sont de plus en plus nombreuses, dans un contexte de multiplication des dispositifs de financement des programmes de conservation, et de développement du tourisme. En Tanzanie, les aires protégées représentent 11,6% de la surface totale du pays. Au Tchad, les aires protégées couvrent 10% de la surface totale du pays. Et pour l'Afrique centrale, elles équivalent à environ 15% de la surface (Doumenge et al., 2021)

Par ailleurs, les transformations écologiques et agropastorales des 50 dernières années ont conduit à une extension des zones agropastorales vers le Sud, alors qu'elles étaient dans les années 1970 plus concentrées à la partie sahélienne des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Boutrais, 2009). Cette descente vers le sud des troupeaux, due à des facteurs autant écologiques que politiques, a coïncidé à la fois à l'étirement des transhumances vers les régions plus humides, mais aussi au développement de l'élevage au sein des systèmes agricoles soudano-guinéens. Dans ce contexte, nombre d'aires protégées qui avaient été conçues au départ dans des régions exemptes d'activités agropastorales, se sont trouvées insérées dans des territoires nouvellement exploités par l'agriculture et l'élevage (Boutrais, 2009).

Les interfaces entre agropastoralisme et zones de conservation sont de natures très diverses, en raison de la multiplicité des modes de gestion des aires protégées de différents statuts (parcs nationaux, réserves de faunes, réserves forestières, forêts classées, etc.) qui varient aussi selon les pays. A cette diversité de modes de gestion s'ajoute, dans bien des cas, une diversité de statuts fonciers des espaces agropastoraux environnant (foncier privé, foncier coutumier, communs pastoraux, etc.) qui créent un effet de mosaïque, et compliquent la gestion de ces interfaces (Bart, 2018).

Ces tensions sont exacerbées par la croissance démographique des hommes et du bétail, et par l'extension du front agricole qui réduisent d'autant l'espace de parcours des animaux ainsi que les pistes de transhumances. Dans certaines régions, les corridors naturels qui lient les espaces protégés, et qui permettent la circulation de la faune, sont menacés par le développement des cultures et des pâturages pour le bétail, conduisant ainsi progressivement à l'enfermement écologique des parcs. D'un autre côté, ces tensions conduisent les éleveurs mobiles à changer de trajectoires de mobilité, ce qui suppose de renouveler leurs alliances traditionnelles avec les populations sédentaires et avec les gestionnaires de points d'eau, alliances sur lesquelles reposent les circuits de transhumance. Il en résulte des tensions nouvelles au sein de territoires qu'il convient de prévenir et juguler par des dispositifs de concertation locaux.

2. Agropastoralisme et aires protégées : solutions pour des territoires durables

De nombreuses expériences montrent que des solutions existent afin de sécuriser les zones d'interface.

Il s'agit en premier lieu de réfléchir aux modes de gouvernance des aires protégées elles-mêmes, qui peuvent être de différentes natures. On différencie notamment les gouvernances publiques, partagées (entre des entités publiques et privées), privées ou communautaires. Or, en Afrique centrale, « 85 % des aires protégées bénéficient actuellement d'un système de gouvernance publique. La gouvernance partagée représente environ 14 % des types de gestion, et le 1 % restant regroupe des rares cas de gouvernance entièrement privée ou communautaire. Dans le cadre d'une gouvernance partagée, elle s'organise le plus souvent avec des organismes privés à but non lucratif, comme des ONG, via des partenariats public-privé et, plus rarement, avec des communautés » (Doumenge et al., 2021). Dans ce cadre, des travaux doivent être menés pour mieux comprendre les intérêts réciproques de ces différents modes de gouvernance.

Par ailleurs, il s'agit d'analyser ces modes de gestion en tenant compte non pas seulement des aires protégées seulement, mais aussi des territoires plus larges dans lesquels ces aires protégées sont insérées. Des travaux récents montrent les difficultés rencontrées par les agropasteurs pour exploiter les parcours, surtout lorsque l'interdiction de passage dans les espaces périphériques des aires protégées se double d'un développement des cultures à l'extérieur de ces aires protégées. La concertation locale entre usagers des ressources permet alors de construire des solutions durables et acceptées par tous.

Par ailleurs, on reconnaît de plus en plus le rôle des zones agropastorales dites « banales » dans la fourniture de services écosystémiques. Ces zones peuvent en effet servir de couloirs de biodiversité qui permettent la circulation de faune entre aires protégées. Mais surtout, la gestion pastorale des écosystèmes contribue, à certaines conditions, à la production de services écosystémiques, notamment dans la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité végétale, ou la fertilité des sols. Ces éclairages nouveaux permettent de souligner l'intérêt d'accompagner des « plans de développement territoriaux (ou locaux) » cherchant à concilier la coexistence de plusieurs activités complémentaires, et à susciter la négociation d'accords locaux entre usagers des ressources.

3. Objectifs de la Conférence

La Conférence a pour objectif de :

- i. Présenter l'état des connaissances sur les causes et les conséquences des tensions entre activités agropastorales et aires protégées au sein des écosystèmes sahéliens et soudano-guinéens ;
- ii. Passer en revue les modes de gouvernance et les innovations techniques permettant de mieux gérer les zones d'interface entre espaces agropastoraux et espaces protégés, afin de promouvoir le développement durable de territoires agropastoraux ;
- iii. Rassembler les acteurs de la gouvernance des territoires concernés par les enjeux d'agropastoralisme et de conservation pour qu'ils construisent ensemble des scénarios d'avenir.

4. Lieu et date :

La Conférence se tiendra à N'Djamena (Hôtel à préciser) les 2 et 3 octobre 2024.

5. Programme de la conférence

La conférence se déroulera sur 2 jours. Elle comportera des présentations en plénière ainsi que des ateliers de présentation d'expériences ou de travaux. Une attention particulière sera portée aux débats entre usagers des ressources afin de faire émerger des consensus entre points de vue.

- Les thèmes à privilégier pour les contributions sont :
 - Evolutions des activités agropastorales et des démarches de conservation en Afrique centrale et au Sahel ;
 - Solutions techniques pour la production agropastorale et la conservation de la biodiversité ;
 - Enjeux de gouvernance des territoires ;
 - Co-construction de l'avenir des territoires agropastoraux au Sahel : la place de la prospective territoriale.

6. Calendrier prévisionnel

- ✓ 15 février 2024 : Lancement de l'appel à Contributions
- ✓ 1^{er} juin 2024 : Date limite pour la réception des contributions (textes complets)
- ✓ 15 juin 2024 : Retour du comité scientifique aux auteurs et lancement des invitations
- ✓ 1^{er} septembre 2024 : Date limite pour l'envoi des textes révisés
- ✓ 2-3 octobre 2024 : Conférence

7. Comité scientifique (à confirmer)

Le comité scientifique est chargé de diffuser l'appel à contributions, de sélectionner les communications qui seront présentées à la Conférence, et de finaliser le programme des sessions.

Ali Brahim Bechir <ctn-prepas@ca17int.eu ; abrabechir@yahoo.fr

Bernard Bonnet b.bonnet@iram-fr.org)

Christine Raimond christine.raimond@cnrs.fr)

Cyril Pélissier cyrilp@africanparks.org

Duteurtre Guillaume (duteurtre@cirad.fr),

Guy Florent Ankogui-Poko : ankogui@yahoo.fr

Koffi Alinon (alinon@cirad.fr)

Koussou Mian Oudanang koussou59@yahoo.fr

Kossi Bessan kossibessan@gmail.com)

Nadif Mohamed Ahmed : nadif1959@gmail.com

Ouay Bondoro bondoroouya@yahoo.fr

Reounodji Frédéric reounodjifrederic@yahoo.fr)

Romain Calaque romain.calaque@agreco.be)

Ronan Mugele ronan.mugele@gmail.com

Pabame Sougnabe sougnabe@gmail.com ;

Pascal Bonnet pascal.bonnet@cirad.fr

8. Comité d'appui (à confirmer)

Le comité d'appui est chargé d'appuyer l'organisation de la Conférence et d'assurer la participation des différents projets et organismes impliqués dans la gestion des aires protégées et l'appui au pastoralisme.

AFD : Agence Française de Développement

APESS : Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel

APN : AFrican Parks

BC-Chari : Projet Ecosystème du Bassin Central du Chari

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNRD : Centre National de Recherche pour le Développement

CONFIFET : Confédération Interprofessionnelle de la Filière Elevage au Tchad (CONFIFET)

Coopération Suisse

FAO : Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

IRED : Institut de Recherche en Elevage pour le Développement

ITRAD : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
NOE :
PAIRIAC : Programme d'Appui à l'Intégration Régionale et à l'Investissement en Afrique Centrale
PARTTAC : Projet d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale
PPT : Plate-Forme Pastorale du Tchad
PRAPS : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PREPAS : Programme de Renforcement de l'Elevage Pastoral
Projet ACCEPT : Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique pour l'élevage au Tchad
Projet APEF : Programme d'Appui à la Gestion Concertée des Aires Protégées et des Écosystèmes Fragiles
RBM :
SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
SOS Sahel International
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMI Viabeleaux
WWF : Fonds Mondial pour la Nature
WCS: Wildlife Conservation Society

9. Comité d'organisation (à confirmer)

Le comité d'organisation est chargé d'organiser la conférence du point de vue institutionnel, du point de la logistique, et du point de vue du financement

Koussou Mian Oudanang koussou59@yahoo.fr)
Kossi Bessan' kossibessan@gmail.com)
Koffi Alinon (alinon@cirad.fr)
Haiwang Djaklessam haiwangdjaklessam@gmail.com
Mahamat Amine Mahamat Ahmat mahamahamat@yahoo.fr
Guillaume Duteurtre (duteurtre@cirad.fr),
Ousman Ahmat Hadji ousmanahmathadji@gmail.com
Ali Brahim Bechir abrabechir@yahoo.fr
Pabame Sougnabe sougnabe@gmail.com
Ronan Mugele ronan.mugele@gmail.com
Christine Raymond christine.raimond@cnrs.fr
Moukhtar Ben Yahya benyahya4@yahoo.fr
ABAKAR Fayiz abakar.touka@yahoo.com
DIBOTO Joseph (JIAT communication) : jdsadvertising@gmail.com / josephdiboto@gmail.com

10. Références bibliographiques

BART François, 2018 : « Quelles interactions entre espaces ruraux et aires protégées en Afrique orientale ? Le cas de la Tanzanie », Belgeo [En ligne], 2 | 2018, <https://doi.org/10.4000/belgeo.21109>
BOUTRAIS, Jean 2009 : « Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est » In : Aires protégées, espaces durables ? Marseille : IRD Éditions, ISBN : 978-2-7099-1808-4. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.5687>
Doumenge C., Palla F., Itsoua Madzous G-L. (Eds.), 2021. Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse : 400 p.
... à compléter